

COMPTE RENDU Conseil municipal du 05-10-2020

L'an deux mil vingt, le lundi 5 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bélâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent LAROCHE, Maire de Bélâbre.

Date de convocation du Conseil : 30 septembre 2020

Présents : Laurent LAROCHE Maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER (arrivée à 20h06), Claire BOURGOIN-MAIMIN, Aude DESTOUCHES (arrivée à 20h10), Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Marc POUGET.

Secrétaires de séance : Claire BOURGOIN-MAIMIN et Sandra DUBOS.

Ordre du jour :

Ligne de trésorerie travaux du plan d'eau ;
Bulletin « La Feuille » devis pour édition ;
Décision modificative « complément aux amortissements » ;
Admission en non-valeur au service Assainissement ;
Rectificatif contrat école ;
Participation « Adesli » ;
Approbation rapport annuel Syndicat des Eaux de Fontgombault ;
Débat d'orientation budgétaire 2021 ;
Questions diverses.

La séance a été précédée par l'annonce du décès d'Annie BRULON ce jour même ; une minute de silence est observée.

Elle a débuté par la lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 20 juillet 2020. Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de reprise des travaux des vitraux de l'église a été faite ainsi que celle du remplacement des quatre bénitiers là où ils étaient situés. Les mesures de sécurité, tant au niveau de la pose de vitres extérieures pour protéger les vitraux que celles liées à la crise sanitaire interdisant l'usage de l'eau bénite dans les bénitiers seront étudiées.

Le Conseil municipal est en accord avec le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2020, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose une modification à l'ordre du jour. Il souhaite ajouter :

- l'acceptation du legs d'une maison à la commune ;
- l'approbation du rapport d'activités 2019 de la CDC MOVA.

La modification est acceptée à l'unanimité.

Objet : Ligne de trésorerie travaux du plan d'eau

Alain NEVIÈRE expose un point d'étape du financement du plan d'eau + aire de jeu au 1^{er} octobre 2020. Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu un engagement écrit pour des subventions de la part de l'État et du Département et qu'il attend sous peu un engagement écrit de la part d'un des Directeurs du PNR pour des subventions de la Région. Les travaux vont donc reprendre.

Total général des dépenses : 339 030,00€

Total général des subventions : 203 164,00€

Dépenses déjà réglées : 46 233,00€

Reste à régler : 292 797,00€

Dans ce reste à régler, il faut distinguer ce qui doit faire l'objet d'une ligne de trésorerie (qui correspond à une avance sur les subventions + avance sur TVA) et ce qui doit faire l'objet d'un emprunt à plus long terme :

- ligne de trésorerie : 242 342,00€

- emprunt : 50 455,00€

En proportion, 69 % du financement proviendra de subventions (58%) et de récupération de TVA (11 %). La part de la commune s'élèvera donc à 31 % du financement total.

Une petite incertitude demeure quant à l'accord du département pour une subvention concernant l'aire de jeu qui n'est pas stricto sensu incluse dans l'aménagement du plan d'eau. Les travaux concernant cette aire de jeu vont commencer en début d'année 2021, le démontage des jeux actuels et la préparation du terrain étant assurés par les employés municipaux, l'installation de la nouvelle aire sera confiée à la société *Proludic* située dans notre Région. Monsieur le Maire demande à la Commission Tourisme de travailler d'ici le 15-20 janvier à des propositions de fonctionnement du plan d'eau (Maître-nageur ? Surveillant de baignade ? Buvette, confiée à quel type de prestataire ? Etc.) pour assurer une ouverture à l'été 2021 dans de bonnes conditions.

L'autorisation de négocier auprès d'une banque l'ouverture d'une ligne de trésorerie par Monsieur le Maire est accordée à l'unanimité.

Objet : Bulletin « La Feuille » devis pour édition

Vincent MANTEAU présente au Conseil deux devis pour l'impression et la brochure du bulletin municipal en 36 pages et 700 exemplaires. Compte tenu de la minime différence de tarifs et de la connaissance du travail réalisé par l'imprimerie *Matarese*, cette entreprise est retenue pour imprimer « La Feuille de Bélâbre n°12 » pour un montant de 1107,65€ HT.

Le choix de l'imprimerie *Matarese* est accepté à l'unanimité.

Objet : Décision modificative « complément aux amortissements »

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande du trésorier d'effectuer un jeu d'écritures pour un montant de 1928,48€ qui passerait des investissements au fonctionnement.

La décision modificative est acceptée à l'unanimité.

Objet : Admission en non-valeur au service Assainissement

Monsieur le Maire expose la demande de la Trésorerie du Blanc d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 64,86€ dû au service d'assainissement de Bélâbre.

La décision d'admission en non-valeur est adoptée à 14 voix « pour » et 1 abstention.

Objet : Rectificatif contrat école

Monsieur le Maire présente la modification du contrat à durée déterminée d'une animatrice de l'école de Bélâbre, suite au congé maladie d'une ATSEM.

Le contrat est modifié avec accord à l'unanimité.

Objet : Participation « Adesli »

Mise en difficulté par le confinement dû à la pandémie du Covid 19, l'association sollicite auprès de ses adhérents une participation au versement de la cotisation sur les heures non effectuées. Monsieur le Maire propose de verser une participation d'un montant de 150€.

Participation adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation rapport annuel Syndicat des Eaux de Fontgombault

Après présentation par Monsieur le Maire des principaux éléments à retenir de ce rapport sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable, le Conseil adopte celui-ci à l'unanimité.

Objet : Approbation du rapport d'activités 2019 de la CDC MOVA

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

Objet : Acceptation du legs à la commune d'une maison située à La Forge

Monsieur le Maire expose la volonté de Madame PLACE de léguer à la commune de Bélâbre sa maison de 90 m² habitable située place des Forgerons à La Forge. Avec ses trois adjoints, il a procédé à une visite qui révèle le potentiel de ce bien ainsi que les nécessaires travaux à prévoir pour sa rénovation. Le Conseil a délibéré sur les possibles atouts de cette maison dans le cadre de projets concernant le développement économique et touristique de la commune et de la vallée de l'Anglin, puis s'est prononcé sur l'acceptation de ce legs.

Le legs est accepté à 14 voix « pour » et 1 abstention.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2021

Les projets concernent les points suivants :

- la réfection des trottoirs (une tranche de travaux)
- l'aménagement de la place de la Mairie
- l'adhésion à l'association de prévention routière « Bélâbre ville prudente » pour 65€ annuels.
- la décision du remplacement ou de la sous-traitance d'une partie des travaux en prévision du départ en retraite d'un employé municipal en mars 2021
- la gestion courante du plan d'eau (prévoir 25 000€/an)
- le lieu d'implantation de l'espace intergénérationnel
- le déplacement de Pomme d'Api
- l'entretien du cimetière
- la réfection du terrain de tennis
- l'entretien de l'école

- la réfection de la pelouse du stade
- l'abribus rue Maxime Berry
- la réfection extérieure des chalets du camping
- le petit parking à l'angle des rues Émile Zola et du 10 juillet 1944

Objet : Questions diverses

- Michel JOUANNEAU souhaite la tenue d'une réunion publique ou l'envoi d'un courrier dans le but d'informer sur les projets en cours et à venir, ainsi qu'un compte-rendu systématique des travaux menés en commissions à tous les membres du Conseil.
- Monsieur le Maire reprend la question de réunions publiques à thèmes, à mener dans les hameaux (présentation des commissions pour inciter les habitants à y participer / proposition de chantiers citoyens : désherbage d'une rue, d'une parcelle du cimetière, etc.).
- Établir une charte du bien-vivre, à afficher chez les commerçants, dans les gîtes, au camping, etc.
- Poursuivre la visite des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire confirme :
 - 1/ la signature de la promesse de vente du terrain pour *Âge et Vie*. Il s'agit d'une parcelle sur les deux que le propriétaire souhaitait vendre. La municipalité pourra-t-elle racheter l'autre pour que le projet se réalise ? La pose de la première pierre est prévue pour 2022.
 - 2/ la signature de la promesse de vente d'une maison à Jovard avec 15 ha de terrain pour réaliser un projet d'école de cuisine par Monsieur Sellmair.
- Un déplacement des locaux de la gendarmerie est en projet, avec construction d'une nouvelle brigade par la commune qui percevra un loyer.
- La Poste sera fermée pour travaux du 10 novembre au 18 décembre.
- Le bilan de la saison touristique au camping est exposé par Alain NEVIÈRE : malgré une saison écourtée par le confinement et la crise sanitaire au printemps, la fréquentation a été très satisfaisante en haute-saison. Un retour positif de la part des touristes s'est exprimé, sur l'accueil, les services, la région. Il s'est traduit par la fréquentation des activités proposées. Leur extension est envisagée pour la saison 2021, soutenue par l'espoir de l'ouverture du plan d'eau (deux propositions de randonnées supplémentaires, location de paddles, de bâtons de marche nordique).
- Monsieur le Maire exprime ses remerciements et donne lecture de divers courriers.

Calendrier :

- 7 octobre : Commission Travaux à 14h et Commission Environnement à 18h
- 10 octobre : visite du Golf des Rosiers pour les membres du Syndicat Intercommunal
- 13 octobre : Conseil Intercommunautaire à Mouhet
- 11 novembre : cérémonie du 11 novembre
- 18 novembre : réunion publique à 20h salle des fêtes
- 7 décembre : Conseil municipal
- 9 janvier : vœux du Maire à 11h

La séance est levée à 23h54.